



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 118 c) de la liste préliminaire*
Nominations aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Note du Secrétaire général

1. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose ce qui suit :

Article 20 Comité des placements

Le Comité des placements se compose de neuf membres nommés par le Secrétaire général, après avis du Comité mixte et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la nomination est confirmée par l'Assemblée générale.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Yasir O. **Al-Rumayyan** (Arabie saoudite)*
Sarah Omotunde **Alade** (Nigéria)*
Jens **Fricke** (Allemagne)***
Honda Keiko (Japon)**
Simon **Jiang** (Chine)*
Natalia **Khanjenkova** (Fédération de Russie)*
Michael S. **Klein** (États-Unis d'Amérique)***
Patricia **Parise** (Argentine)*
Luciane **Ribeiro** (Brésil)***

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

* [A/78/50](#).



3. Les mandats de M. Al-Rumayyan, M^{me} Alade, M. Jiang, M^{me} Khanjenkova et M^{me} Parise venant à expiration le 31 décembre 2023, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-dix-huitième session, à confirmer la nomination des cinq personnes désignées par le Secrétaire général pour pourvoir les sièges devenus vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figuraient les noms des personnes dont elle recommandait de confirmer la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-dix-huitième session.
